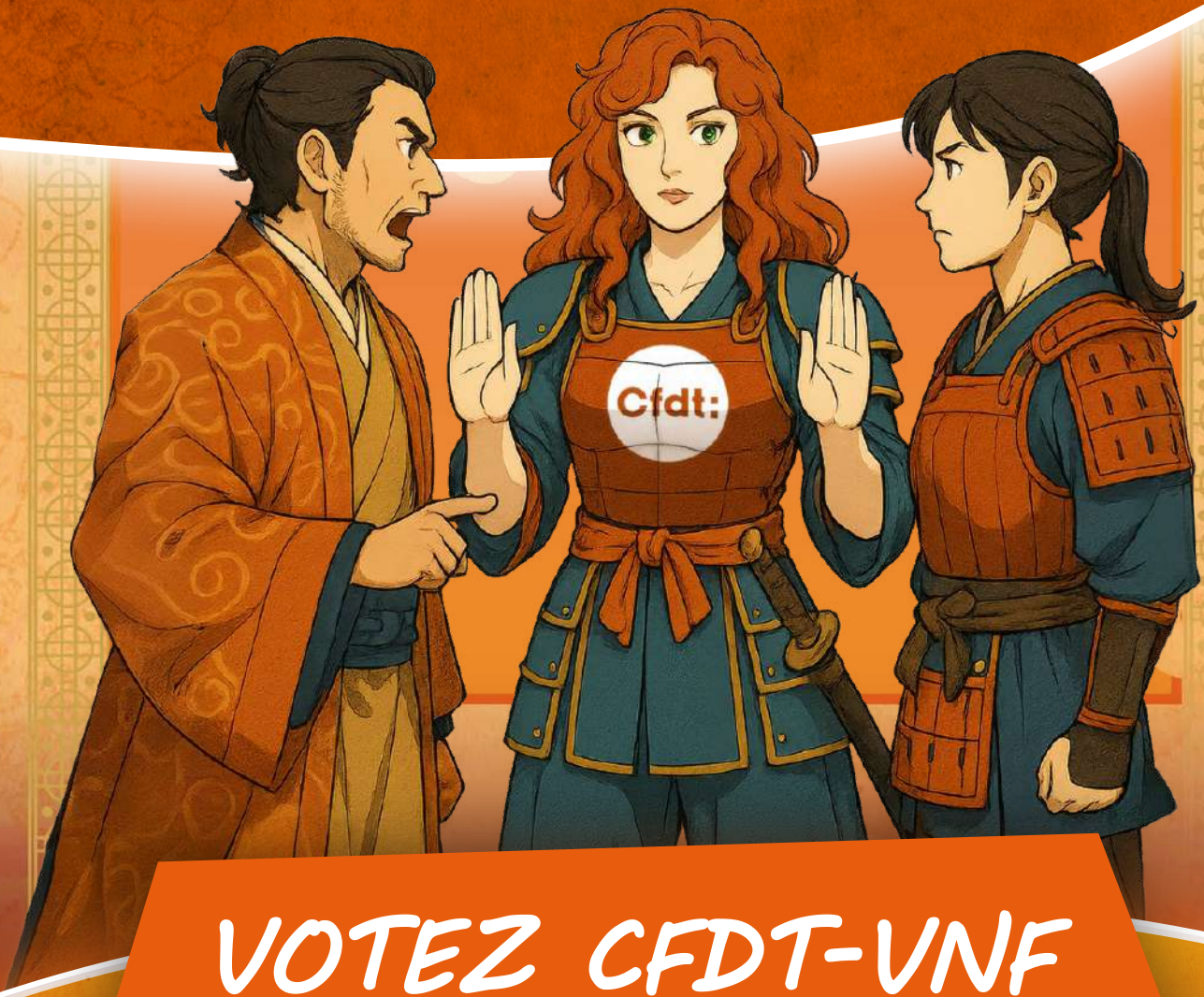
Cfdt: VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
CCP Contractuels de VNF
3 - 10 DÉCEMBRE 2026

POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS

FAITES LE CHOIX DE LA COMBATIVITÉ, DE LA PROXIMITÉ ET DE L'EFFICACITÉ



VOTEZ CFDT-VNF

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE - CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE VNF

AU FAIT, LA CCP, ÇA SERT À QUOI ?

Une instance faite pour les CDD et les CDI publics de VNF

Entre le 3 et le 10 décembre, tous les CDD et CDI publics vont élire l'organisation syndicale qui les représentera à la CCP des contractuels.

La CCP comprend 4 représentants de la direction (dont le président de la commission) et des représentants du personnel (2 titulaires/ 2 suppléants). Ce scrutin étant sur sigle, vos représentants sont désignés au moins quinze jours avant chaque réunion de la CCP par les organisations syndicales parmi les CDD et les CDI de droit public, selon la répartition des sièges suite aux élections professionnelles.

Un **filet de sécurité** pour vos droits individuels

La CCP VNF est l'instance qui doit être consultée avant certaines décisions lourdes concernant les contractuels :

- **Licenciements** après la période d'essai ;
- **Licenciements pour inaptitude physique,** quand aucun reclassement n'est jugé possible ;
- **Sanctions disciplinaires** (tout ce qui va au-delà d'un simple avertissement, d'un blâme ou d'une mise à pied de 4 jours maximum) ;
- **Non-renouvellement de contrat d'un agent investi d'un mandat syndical ;**
- **Demandes de réemploi** après recouvrement des droits à travailler dans la fonction publique.

Pour un contractuel de droit public, c'est donc **l'instance de référence** quand un licenciement, une sanction, un refus important ou un litige de carrière survient. Sans avis régulier de la CCP, ces décisions sont fragilisées. La CCP, c'est donc **une garantie de plus** pour que vos droits soient respectés.

Recours sur vos refus : temps partiel, télétravail, CPF, CET…

La CCP peut aussi être saisie à votre demande, après recours hiérarchique le cas échéant, notamment lorsque vous contestez :

- Un **refus de temps partiel** ou les conditions de son exercice ;
- Un **refus d'autorisation d'absence** pour formation, préparation de concours ;
- Un **refus de mobilisation du CPF ;**
- Un **refus de télétravail ;**
- Un r**efus de congé au titre du CET ;**
- Une demande de **révision du contenu de votre entretien professionnel.**

La CCP devient alors un **levier stratégique de recours**, où vos élus CFDT-VNF peuvent défendre votre dossier.

POURQUOI CHOISIR LA CFDT-VNF POUR ME REPRÉSENTER EN CCP ?

Une équipe proche de vous, à l'écoute de vos situations

Parce que, la CFDT-VNF, ce sont des collègues :

- Présents dans les services, au siège comme en DT, qui connaissent la réalité des contractuels (interrogation sur leur avenir, déroulement de carrière possible, rémunérations…) ;
- Joignables en amont pour vous aider à préparer vos recours (entretien pro, refus de télétravail, refus de formation, licenciement, sanction) ;
- Capables de traduire vos témoignages en arguments concrets devant la CCP, mais aussi en CSAL, CSSCTL et dans les autres instances nationales.

Vos représentants sont désignés par la CFDT-VNF parmi les CDD et/ou CDI de droit public. Ils ne se contentent pas de "siéger" : formés et accompagnés par la CFDT-VNF, ils vous informent, vous conseillent, vous assistent avant, pendant et après la CCP.

Parce que vous avez besoin de représentants qui :

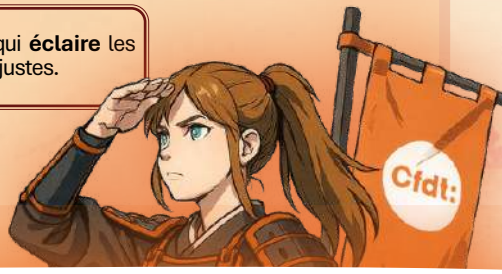
- Connaissent finement votre cadre juridique ;
- Comprennent vos contraintes de terrain ;
- Et savent faire de ce cadre un bouclier, pas une simple ligne dans un décret.

Une CCP **plus transparente,** plus humaine et plus utile

La CFDT-VNF s'engage à :

- Exiger des **dossiers complets, transmis dans les délais**, pour pouvoir vous contacter et préparer la défense en amont ;
- Demander des **explications écrites et argumentées** lorsque la direction s'écarte de l'avis de la CCP ;
- Promouvoir une **lecture globale des situations** : parcours, contexte de travail, management, charge, santé… pas seulement une vision "papier" ;
- Communiquer sur la possibilité pour les agents de **saisir la CCP en recours**, en vous informant systématiquement de ce droit.

Nous voulons une CCP qui **éclaire** les décisions et les rend plus justes.



LES MISSIONS DE VOS ÉLUS À LA CCP DES CONTRACTUELS

AVANT :

Aide à la constitution du dossier (dossier disciplinaire, refus de formation, recours, entretien individuel…)

PENDANT :

Soutien du dossier (recours, conseil de discipline…)

En DEHORS :

Accompagnement : médiation, conseils et soutien

N'OUBLIEZ PAS : Un dossier bien préparé est un dossier bien engagé ! Tout le monde un jour ou l'autre peut être concerné.

AU-DELÀ DE LA CCP, POURQUOI CHOISIR LA CFDT-VNF ?

Un **bilan** et des **combats** qui se voient dans vos contrats… dans votre quotidien

La CFDT-VNF se mobilise et se bat pour les contractuels de droit public, elle ne s'en préoccupe pas uniquement au moment des élections. Sans les citer un par un, les axes de travail portés par la CFDT-VNF se retrouvent dans vos avancées :

- La **défense du pouvoir d'achat** et une **rémunération alignée sur les responsabilités réelles avec un accès aux primes** (intéressement, équivalent CIA / CA) et avantages divers comme les titres restaurant ;
- Des **solutions concrètes** pour stabiliser les situations (publication des postes et ouverture de concours sur les missions durables, maintien dans l'emploi, requalification en CDI) ;
- Des **interventions sur les conditions de travail** : refus de laisser s'installer des heures non reconnues (écrêtage), des charges excessives ou des situations de mal-être sans réaction.

Derrière chaque résultat, il y a un travail de fond : dossiers préparés, textes épluchés, chiffres vérifiés, échanges avec les agents concernés qu'ils soient en CDD ou en CDI de droit de public.

LE PROJET DE VOS COLLÈGUES CFDT-VNF POUR LES 4 ANS À VENIR

Pour les 4 prochaines années, vos élus CFDT-VNF se donnent des priorités :

Obtenir de la visibilité sur l'avenir professionnel des CDD

Nous refusons que les agents soient enchaînés à des successions de contrats courts, baladés d'une mission à l'autre mais à l'inverse nous voulons qu'ils obtiennent une trajectoire claire et une rémunération juste.

Avec votre soutien, la CFDT-VNF s'engage à :

- **Combattre la précarité de longue durée** lorsque les besoins sont en réalité permanents ;
- Exiger la **pérennisation des postes** pour les missions durables, avec l'ouverture des concours et l'accès à la préparation aux concours ;
- Défendre les renouvellements de contrat sur les **missions stratégiques pour VNF**, lorsque la direction veut s'en passer sans justification ;
- Sécuriser les parcours des contractuels en fin de contrat en explorant **toutes les solutions de reclassement** possibles.

Notre objectif :
que chaque contractuel public en CDD puisse **se projeter**, au lieu de vivre dans une incertitude permanente.

Obtenir de nouvelles avancées en matière de carrière et de rémunération **à la hauteur de l'engagement** des CDI de droit public

La CFDT-VNF se mobilise et se bat également pour les contractuels en CDI de droit public qui ne sont pas des agents « à part» : ils contribuent pleinement aux missions de maintenance spécialisée aux côtés des OPA.

La CFDT-VNF défendra :

- Une rémunération lisible pour en finir avec les écarts injustifiés entre agents faisant le même travail, des perspectives d'évolution, ainsi que l'accès à la mobilité interne dans des conditions lisibles et justes ;
- Des **parcours de carrière valorisants**, intégrant la montée en compétences, la formation, la reconnaissance des missions longues et de l'ancienneté ;
- La **cohérence entre les règles contractuelles VNF et les engagements pris dans les accords collectifs** (temps de travail, télétravail, QVT…) ;
- Des **droits mieux connus et mieux utilisés** : information sur les recours, le CPF, le temps partiel, le télétravail, le CET…

Nous voulons sortir d'une logique de "contrats à la carte" pour aller vers de vrais repères de carrière pour les contractuels publics. C'est ce que la CFDT-VNF fait déjà, avec des combats qui ont débouché sur des premières avancées significatives pour les contractuels et des protections supplémentaires pour ceux en difficulté. Avec vous, nous porterons de nouvelles avancées si vous nous donnez les moyens d'agir.

En choisissant le sigle

Cfdt: VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

vous nous donnez les moyens de vous représenter et de vous défendre dans cette instance

RAPPEL :

Les représentants seront désignés 15 jours avant la CCP

POUR QUE VOTRE DÉFENSE COMPTE

EN DÉCEMBRE 2026,

VOTEZ CFDT-VNF

pour vous défendre avec respect, efficacité, détermination et sans jugement



La CFDT-VNF, une équipe qui ne lâche rien !
Le bon canal pour vous faire entendre

CONTACTEZ-NOUS :
cfdt@vnf.fr